

Tableau de surveillance des VLE

Les effluents rejetés doivent être exempts :

- de matières flottantes,
- de produits susceptibles de dégager en égout ou dans le milieu naturel directement ou indirectement des gaz ou vapeurs toxiques, inflammables ou odorants,
- de tous produits susceptibles de nuire à la conservation des ouvrages, ainsi que des matières déposables ou précipitables qui, directement ou indirectement, sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des ouvrages.

AIR						
Paramètre	Valeur limite proposée (mg/Nm3)	Fréquence de mesure proposée	Flux horaire	Débit nominal (Nm3/h)	Traitement prévu	Exutoire
<i>Chaudières gaz (chauffage + ECS)</i>						
NOx	100	3 ans	1 560 g/h	6 068 m3/h	-	4 conduits de cheminée - 30 mètres de hauteur
SO2	35	3 ans	560 g/h			
PM	5	3 ans	80 g/h			
CO	100	3 ans	1 560 g/h			
<i>Galvanoplastie</i>						
NOx	100	1 an	1 071 g/h	5 355 m3/h	Laveur de gaz	1 conduit - 9 mètres de hauteur
Ni	0,5	1 an	27 g/h			
Cr total	1	1 an	5,4 g/h			
Alcalins OH-	10	1 an	67,7 g/h			
Acidité en H+	0,5	1 an	3,37 g/h			
<i>Rejet COV</i>						
COV non méthaniques	75	1 an	5 500g/h	80 000 m3/h	Charbon actif	1 conduit - 10 mètres de hauteur

EAU					
Paramètre	Concentration moyenne journalière proposée (mg/l)	Fréquence de mesure	Flux journalier	Traitement prévu	Exutoire
<i>Eaux usées - sanitaire + eaux de lavage + eaux industrielles non polluées</i>					
Température	< 30 °C	1 an	-		
pH	5,5-8,5	1 an	-		
DCO	1000	1 an	75		
DBO5	500	1 an	37,5		
MES	500	1 an	37,5		
Azote global	150	1 an	11,25		Réseau d'assainissement (SMVVA)
Phosphore total	50	1 an	3,75		
Composés organiques halogénés	1	1 an	0,075		
Métaux totaux	15	1 an	1,125		
Hydrocarbures totaux	10	1 an	0,75		
<i>Eaux pluviales - infiltration</i>					
	VLE : Non concerné			Séparateurs à hydrocarbures	Milieu naturel
<i>Eaux industrielles polluées</i>					
	VLE : non concerné (déchet évacué)			Prétraitement (métaux lourds)	Entreprise de gestion des effluents souillés
VLE : paramètres et fréquences de surveillance déterminés dans la convention de rejet mise en place avec la STEP					STEP Europafi